Novembre 2026

Note de position de CNP Assurances Consultation Capital Investissement label ISR

Résumé

CNP Assurances soutient l'objectif poursuivi par le comité du label ISR d'étendre le label au capital-investissement et de disposer d'un référentiel adapté aux spécificités des actifs non cotés. Cette évolution constitue une avancée positive pour renforcer la lisibilité et la crédibilité des démarches d'investissement responsable sur cette classe d'actifs.

CNP Assurances souhaite néanmoins attirer l'attention sur le périmètre des stratégies non cotées couvertes par le référentiel, qui gagnerait à intégrer d'autres classes d'actifs, notamment les fonds d'infrastructure, de dette privée et certains fonds multi-actifs non cotés.

CNP Assurances appelle ainsi à un référentiel à la fois ambitieux et suffisamment adapté à la diversité des stratégies d'investissement non cotées pour permettre un déploiement effectif du label.

CNP Assurances est un acteur de référence de l'assurance en Europe et en Amérique latine et constitue, avec La Banque Postale, un groupe public de bancassurance au service des citoyens et des territoires. Avec 422 Md€ d'encours gérés à fin 2025, dont 108 Md€ en unités de compte, CNP Assurances joue un rôle majeur dans la mobilisation de l'épargne de long terme et son orientation vers le financement de l'économie.

L'assurance vie constitue un levier essentiel de cette mobilisation de l'épargne longue. Elle offre aux épargnants des solutions adaptées à la diversité de leurs profils, dans un cadre protecteur, tout en permettant aux assureurs d'investir dans une large gamme de classes d'actifs : obligations d'entreprises et souveraines, actions cotées, immobilier, infrastructures et actifs non cotés, notamment le capital-investissement.

Investisseur responsable de long terme, CNP Assurances déploie une démarche d'investissement responsable sur l'ensemble de ses classes d'actifs, selon des modalités adaptées à leurs spécificités. Cette démarche vise notamment à intégrer les enjeux ESG dans ses décisions d'investissement, à accompagner la transition énergétique et écologique et à maîtriser les risques et incidences négatives en matière de durabilité.

Dans cette perspective, CNP Assurances soutient l'extension du label ISR au capital-investissement, sous réserve de préserver son exigence et sa fonction de repère de confiance. Le futur référentiel devrait reposer sur deux principes structurants : des objectifs d'amélioration ESG ambitieux et objectivables, adaptés à la situation des participations, et des exigences de *stewardship* proportionnées à la capacité réelle d'influence du fonds, depuis la phase de préinvestissement jusqu'aux éventuelles mesures d'escalade.

1. **Soutenir l'extension du label ISR au capital-investissement tout en préservant sa crédibilité**

   CNP Assurances soutient l'extension du label ISR au capital-investissement, qui doit permettre d'offrir aux investisseurs et aux épargnants un repère lisible et reconnu pour identifier les placements intégrant des caractéristiques ESG. Cette extension doit toutefois préserver la fonction première du label : constituer un repère de confiance, fondé sur un référentiel robuste, compréhensible et suffisamment exigeant, quelle que soit la classe d'actifs concernée.

2. **Garantir des objectifs d'amélioration ESG ambitieux, objectivables et adaptés aux participations**

   CNP Assurances soutient une approche fondée sur la progression de la performance ESG des participations, adaptée aux spécificités du capital-investissement. Le niveau d'ambition ne devrait toutefois pas reposer sur un seuil uniforme de 20 %, mais être apprécié et justifié au regard de la situation de chaque participation, notamment de sa performance initiale, de la matérialité de ses enjeux ESG et, lorsqu'elles sont pertinentes, de références sectorielles ou de trajectoires reconnues.

3. Faire de la capacité d'influence du fonds le fil conducteur du *stewardship*

Les exigences de *stewardship* devraient être proportionnées à la capacité effective d'influence du fonds sur chaque participation et couvrir l'ensemble du cycle d'investissement.

Cette approche implique :

- en amont de l'investissement, de rechercher et, lorsque cela est possible, de formaliser dans les dispositifs de gouvernance ou contractuels les leviers permettant au fonds d'exercer son influence ;
- pendant la détention, de démontrer la mobilisation effective de ces leviers pour favoriser l'atteinte des objectifs ESG ;
- en cas d'absence persistante de progrès, de prévoir une gradation claire des mesures d'escalade, proportionnée aux droits et à la capacité d'action du fonds.

4. Élargir le périmètre à d'autres stratégies d'investissement non cotées

Le projet de référentiel est centré sur le capital-investissement et ne permet pas, en l'état, de couvrir l'ensemble des stratégies non cotées présentes dans les allocations des investisseurs institutionnels, notamment les fonds d'infrastructure, de dette privée et certains fonds multi-actifs non cotés.

Cette limitation apparaît particulièrement dommageable pour les fonds d'infrastructure**,** dont les caractéristiques pourraient être compatibles avec les objectifs poursuivis par le label ISR, notamment lorsqu'ils financent sur le long terme des actifs contribuant à la transition environnementale ou présentant des objectifs sociaux clairement identifiés.

CNP Assurances recommande donc d'étudier l'élargissement du périmètre du label à ces stratégies**,** en adaptant, lorsque cela est nécessaire, les critères du référentiel à leurs caractéristiques propres, plutôt que de les exclure par principe de son champ d'application**.**

5. Mise à jour technique du référentiel : remplacer la référence à GECO par ROSA.

Contacts

Direction des affaires publiques Groupe

Florence Bailly, *directrice*	florence.bailly@cnp.fr	06 71 95 49 99
Simon Ayrault, *chargé de mission*	simon.ayrault@cnp.fr	06 77 38 09 00

Suivez-nous sur :

CNP Assurances Holding figure sur le registre de transparence de l'Union européenne REG 019519094351-45.

La fiche de CNP Assurances sur le registre de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique en France est accessible depuis : https://www.hatvp.fr/fiche-organisation/?organisation=341737062